

Pouvoir Adjudicateur
Syndicat Mixte de l'Aéroport de Limoges-Bellegarde



Mandataire
Chambre de Commerce et d'Industrie de Limoges
et de la Haute-Vienne

FOURNITURE, LIVRAISON ET MONTAGE DE SIEGES EN REMPLACEMENT DE CEUX EXISTANTS AU SEIN DE L'AEROGARE DE L'AEROPORT DE LIMOGES-BELLEGARDE

Marché passé selon une procédure adaptée en application des articles L.2123-1-1°, R.2123-1-1°, R.2123-4 du code de la commande publique

MARCHE DE FOURNITURES COURANTES ET SERVICES

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES (C.C.T.P.)

Date limite de réception des offres : **LUNDI 21 SEPTEMBRE 2026**

Heure limite de réception des offres : **12 h 00**

Lieu de réception des offres :

Profil acheteur : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>

Table des matières

1.	Objet du marché.....	3
2.	Périmètre du marché.....	3
3.	Description des besoins	3
3.1	Typologie des mobiliers attendus	3
3.2	Quantités estimatives en salles d'embarquement (tranche ferme)	4
3.3	Implantation en salles d'embarquement	7
3.4	Quantités estimatives dans le hall et le salon Lathière (tranche optionnelle).....	8
3.5	Implantation hall de l'aérogare et salon Lathière (tranche optionnelle).....	10
4.	Exigences techniques générales	10
5.	Exigences environnementales, conditions de fabrication et traçabilité	11
6.	Livraison, transport et manutention	11
8.	Montage et installation	11
9.	Garantie et service après-vente	11
10.	Documentation technique	11
11.	Planning prévisionnel	11

1. Objet du marché

La présente consultation a pour objet la fourniture, la livraison et le montage de sièges en remplacement de ceux existants au sein de l'aérogare de l'aéroport de Limoges-Bellegarde conformément aux dispositions du Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P), et du Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P).

Le marché a pour but de remplacer les sièges existants par des sièges permettant de répondre aux standards actuels que l'on peut retrouver dans les aéroports : être esthétiques et permettre un branchement pour un téléphone ou ordinateur/tablette.

2. Périmètre du marché

Les sièges à remplacer concernent en **tranche ferme** :

- La salle d'embarquement A ;
- La salle d'embarquement B ;
- Les sièges positionnés après les PIF avant ces deux salles d'embarquement.

La tranche ferme débute à compter de la notification.

Une **tranche optionnelle** concerne le remplacement des autres sièges de l'aérogare à savoir dans :

- Le hall de l'aérogare
- Le salon Bernard Lathière

La tranche optionnelle sera ou non affirmée par le pouvoir adjudicateur au moment de la notification du titulaire. Les conditions d'affermissement dépendent du montant du budget dédié.

3. Description des besoins

3.1 Typologie des mobiliers attendus

Les sièges proposés devront répondre aux besoins suivants :

- Sièges avec prises électriques pour recharger les téléphones portables ou tablettes ou ordinateurs portables.
- Sièges sans connexions électriques
- Sièges facilement nettoyables avec ou sans accoudoirs
- Sièges sur poutre de 5 places ou sièges de 3 ou 2 places
- Sièges prenant en compte l'identification PMR pour chaque espace en fonction de la réglementation applicable.
- Salon Lathière : équipements avec sièges permettant de travailler

Les quantités estimatives exprimées dans les paragraphes suivants correspondent à l'existant. Toutefois le candidat devra fournir un visuel de l'occupation des espaces avec l'idée d'optimiser ceux-ci.

3.2 Quantités estimatives en salles d'embarquement (tranche ferme)

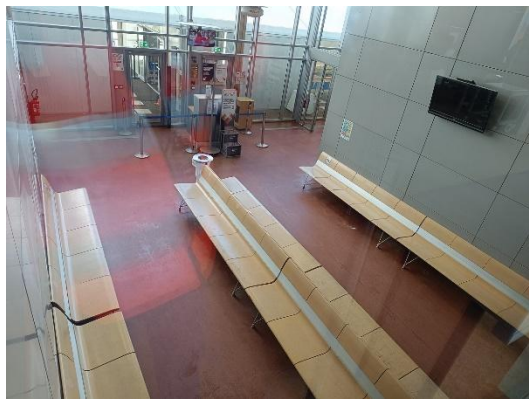
Le nombre de places proposées sera équivalent ou supérieur aux places actuelles dans les espaces.

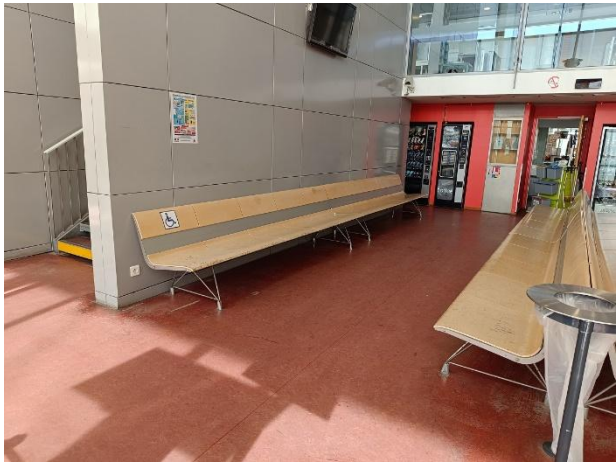
A savoir :

- 5 places assises avant les salles d'embarquement (point n°4 dans annexe implantation actuelle) sans prises électriques

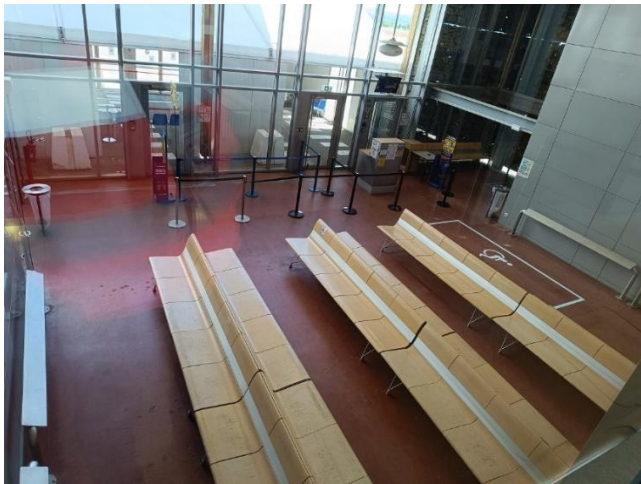
N° sur plan	Photo
4	

- 40 places avec branchements électriques dont 2 PMR dans la salle d'embarquement A (n°1 dans annexe implantation actuelle)

N° sur plan	Photo
1	
1	

1	
---	--

- 55 places dont 2 places PMR en salle d'embarquement B (n°2 et 3 dans annexe implantation actuelle).
Les branchements électriques sont à prévoir sur les sièges

N° sur plan	Photo
2	
2	

2



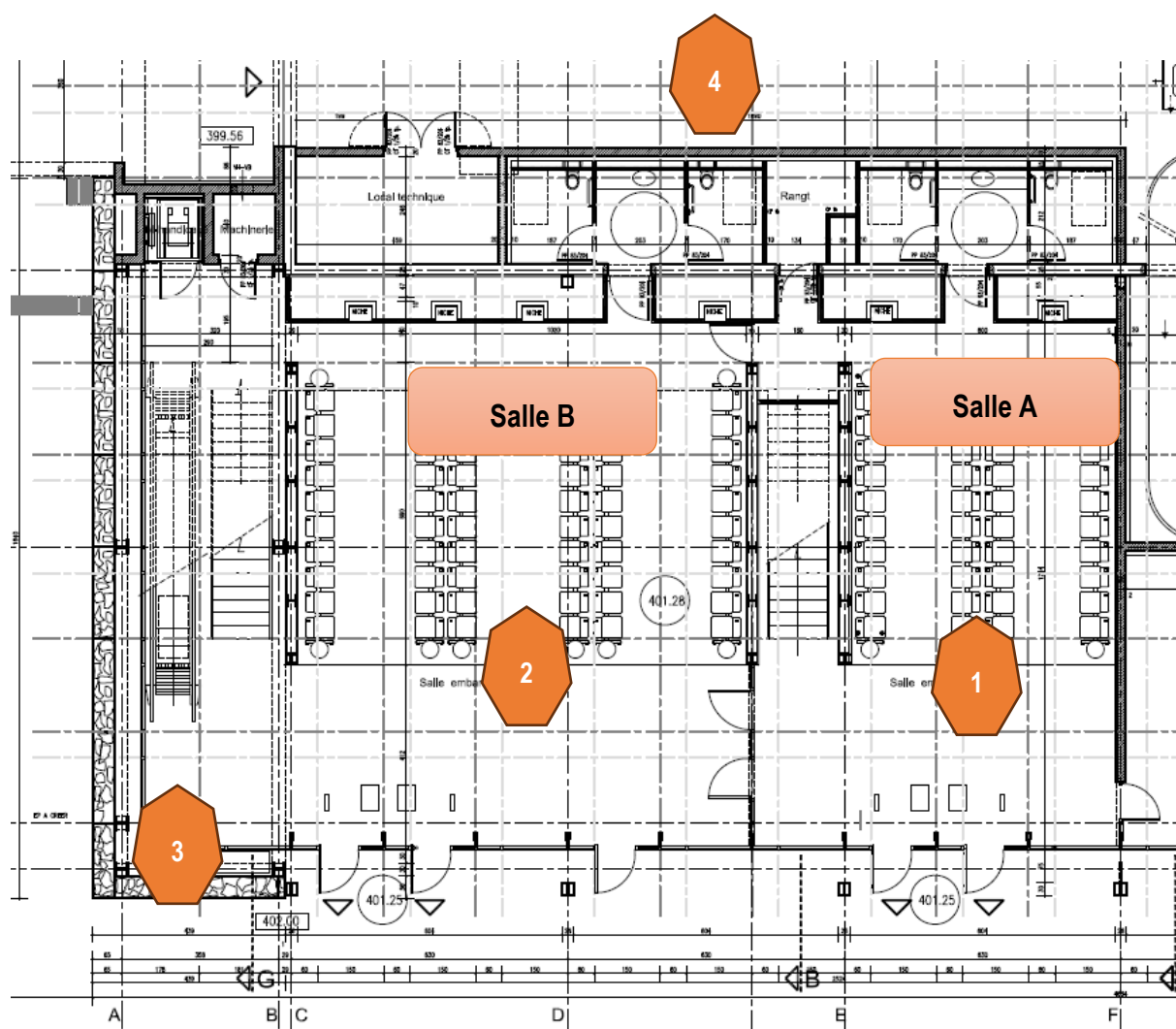
3



Pas de branchement électrique sur cet emplacement.

3.3 Implantation en salles d'embarquement

Les plans au format dwg des salles d'embarquements sont joints en annexes.



3.4 Quantités estimatives dans le hall et le salon Lathière (tranche optionnelle)

Cette estimatif correspond à la tranche optionnelle du marché.

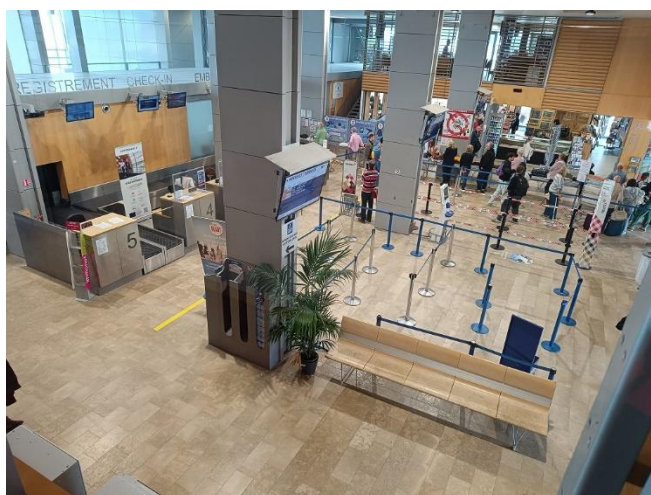
- 55 places assises dont 2 places PMR sans branchements électriques

N° sur plan	Photo
5	
6	

7



8



9

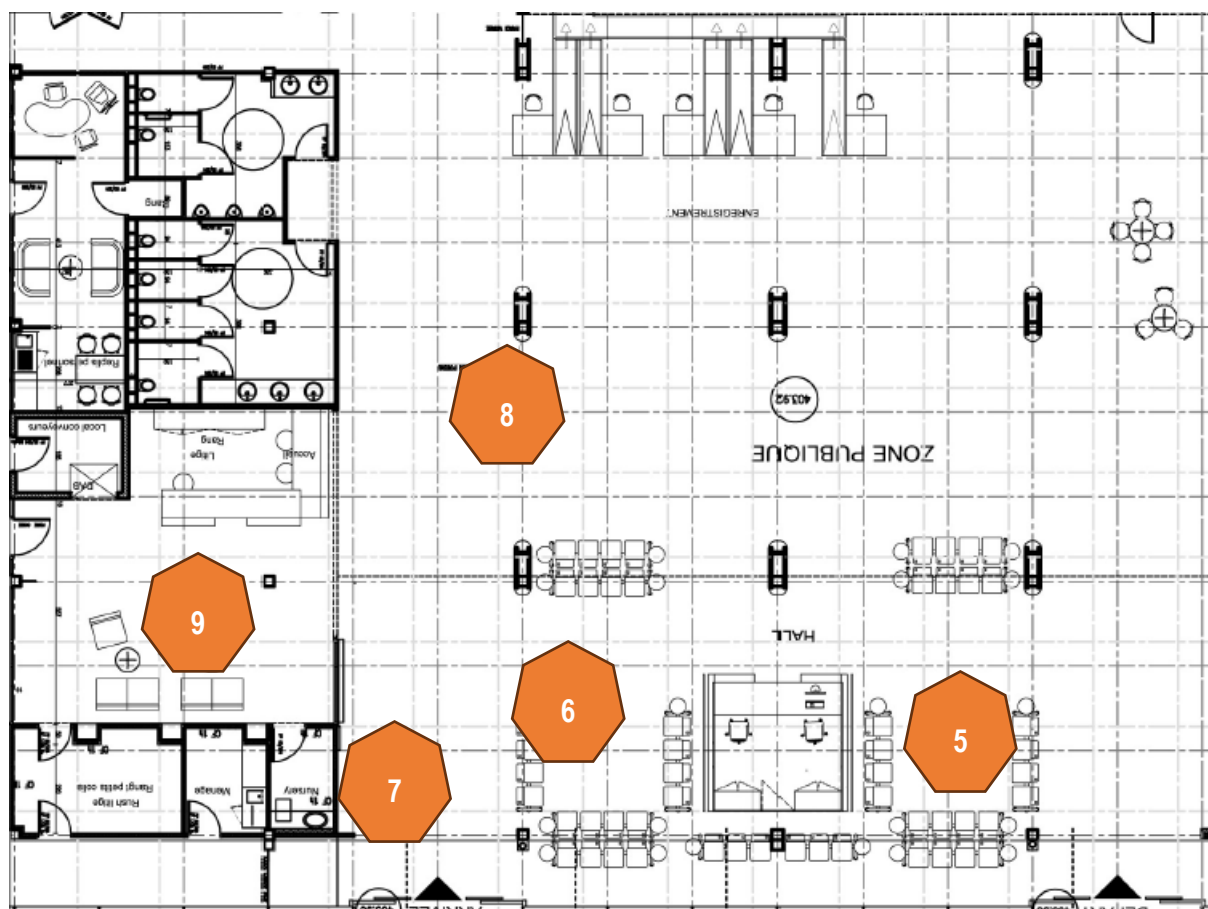
Salon
Lathière



Espaces avec branchements électriques sur les assises contre le mur ou proposition d'un espace de travail permettant aux passagers de pouvoir travailler.

3.5 Implantation hall de l'aérogare et salon Lathière (tranche optionnelle)

Les plans au format dwg sont joints en annexe.



4. Exigences techniques générales

La proposition des candidats devra répondre aux exigences suivantes :

- Facilité de nettoyage des sièges pour le sous-traitant en charge du nettoyage de l'aérogare.
- Un choix de coloris
- Une durabilité éprouvée des fauteuils et de leurs équipements (prises électriques ou autres) sur des aéroports (transmettre références adéquates)
- Les dimensions de fauteuils optimisées par rapport aux disponibilités d'espaces présents dans les différentes zones de l'aérogare
- Des sièges identifiés pour les PMR en nombre suffisant par rapport aux différentes zones
- Apporter toutes les précisions nécessaires au niveau des branchements électriques afin d'anticiper les travaux électriques préalables à l'installation des sièges. *Pour information les sols des salles d'embarquement A et B devraient être refaits cette année. Préciser les réservations et contraintes à prendre en compte pour l'alimentation électrique.*
- Des pieds des assises non saillants afin d'éviter la dégradation des sols (sol en marmoléum par exemple)
- Un visuel à travers des plans par rapport aux emplacements utilisés
- Un visuel des équipements proposés en fonction des différents espaces

5. Exigences environnementales, conditions de fabrication et traçabilité

Le candidat précisera dans son mémoire technique toutes les informations nécessaires à évaluer leur engagement environnemental à la fois dans l'approvisionnement des matières premières, dans la fabrication des assises, dans le conditionnement et la livraison de celles-ci et dans la gestion des déchets (voir article 6 du CCAP joint).

6. Livraison, transport et manutention

La livraison devra être planifiée avec le service infrastructures de l'aéroport afin d'organiser l'accompagnement du livreur jusqu'à la zone de dépôt des équipements.

Afin d'éviter tout litige lors de la livraison, un représentant de la société retenue sera présent.

La livraison des sièges des salles d'embarquement se fera en PCZAR, c'est-à-dire en zone côté piste avec un accès réglementé qui oblige le livreur à passer par un poste d'inspection filtrage des véhicules.

Pour ce faire, avant la livraison, la société devra transmettre au moins 48h ouvrables avant la venue du chauffeur et de toute autre personne, un fichier joint en annexe au format xlsx afin de réaliser une enquête de police pour autoriser ceux-ci à pénétrer en zone côté piste.

8. Montage et installation

Le montage et l'installation de l'ensemble des équipements seront à la charge du candidat retenu.

Afin de s'assurer que ces nouveaux équipements soient installés sur les nouveaux revêtements des salles d'embarquement, le montage et l'installation pourraient être prévus dans un second temps (en fonction des travaux de sol).

Les installations électriques nécessaires pour alimenter les fauteuils **ne sont pas à la charge du candidat**. Néanmoins, il est indispensable d'apporter toutes les précisions dans le mémoire technique afin de s'assurer que les installations électriques répondront aux exigences du fournisseur.

9. Garantie et service après-vente

Le candidat devra mentionner la durée de garantie des équipements (assises, prises électriques...) et préciser dans son offre si un service après-vente est disponible et joignable en cas de dysfonctionnements constatés.

10. Documentation technique

La documentation technique des sièges et de leurs équipements devra être fournie en Français.

11. Planning prévisionnel

En fonction des travaux au niveau des sols des salles d'embarquement, notamment pour les sièges avec des branchements électriques, le planning prévisionnel devra en tenir compte.

Nous proposons une livraison des équipements à compter de mi-octobre et une installation des nouveaux fauteuils durant le programme hiver (fin octobre 26 /mars 2027).